

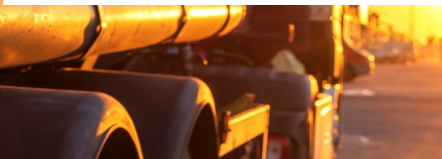


DI CR IM

**Document
d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

FLOURENS

2026





Flourensoises, Flourensois,

Le document que vous avez entre les mains est un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM, destiné à la sensibilisation de la population sur les risques présents sur son territoire.

Il s'inscrit dans un travail d'étude opérationnelle sur les actions concrètes à mettre en œuvre pour mettre en sécurité les personnes et les biens en cas d'événement majeur. Ce travail, retranscrit dans notre Plan de Sauvegarde Communal PCS, s'élabore aussi au niveau intercommunal avec l'ensemble de Toulouse Métropole, dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde PICS.

Le DICRIM est rédigé à destination de la population, pour vous permettre de mieux connaître les risques de votre environnement, et de mieux vous préparer à vous en protéger. Au-delà des risques météorologiques comme les tempêtes, le grand froid, ou la canicule, il vous informe aussi sur les risques d'inondation, les risques industriels, sanitaires ou terroristes.

Ces différents risques sont détaillés fiche par fiche, afin de vous accompagner à mieux appréhender les actions à mettre en place pour vous protéger.

N'hésitez pas à le feuilleter pour vous imprégner des bons réflexes, et surtout à le garder pour vous y référer en cas de risque majeur.

Le DICRIM est consultable sur le site de la mairie, ainsi que sur le portail Géorisques mis en place par le gouvernement. Ce site contient de nombreuses informations complémentaires adaptées à chaque territoire, je vous invite à le consulter également pour mieux vous informer.

S'informer, c'est le premier pas pour se protéger.

La Mairie
Marion Rivoire

LES RISQUES MAJEURS



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer, que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.



INONDATION

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les inondations à Flourens sont des inondations de type torrentielles, c'est à dire liées à une augmentation brutale du débit des eaux, avec des écoulements très rapides et un transport important de matériaux.

Elles concernent principalement des inondations de plaine avec le débordement de la Seillonne et de la Noncesse, zone de la Mouyssaguèse et de Péchauriole. Du ruissellement urbain peut également être observé lors de fortes pluies sur le territoire communal.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé en 2016 qui divise les zones inondables en rouges, où toute construction est interdite, et en bleues, avec des règles spécifiques à respecter.

La commune entretient les berges du lac de Flourens et fait un curage préventif des fossés sur toute la commune avec les services de Toulouse Métropole pour se protéger des inondations.



LES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

Les repères de crues sont des témoignages historiques des inondations, visant à préserver la mémoire de ces événements. Ils varient en forme selon l'époque : gravés, peints, en plaques métalliques ou en émail.

Plus d'infos sur :
www.reperesdecrues.developpementdurable.gouv.fr

VOTRE AIDE EST PRÉCIEUSE

L'entretien régulier du lit et des berges doit être réalisé par les riverains, qui en sont légalement les propriétaires.

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte : tenez-vous informé sur les cartes de vigilances météo :
www.meteofrance.com
et des crues
www.vigicrues.gouv.fr



HISTORIQUE

En 1952 une crue exceptionnelle a eu lieu à Flourens. Depuis, des inondations se sont produites suite à de fortes précipitations, les zones de la Seillonne, de la Noncesse de la Mouyssaguèse et de Péchauriole furent immergées (routes coupées, dommages matériels, ...)





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'INONDATION

AVANT



► Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



► Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur, en étage



► Coupez, si possible, les réseaux de gaz d'électricité et de chauffage



► Eloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts

PENDANT



► Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée. 30 cm suffisent pour emporter une voiture



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne.

La commune de Flourens est située en aléa très faible, niveau 1.



SÉISME

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Le **Plan de Prévention des Risques (PPR)**, approuvé en 2019, définit les zones rouges totalement interdites à la construction et à l'aménagement et les zones bleues autorisées sous réserve de prise en compte de prescriptions ou de recommandations.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir quand aura lieu un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.



MAGNITUDE ET INTENSITÉ

Intensité : Échelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Échelle arithmétique **MSK** à **12** degrés.

Magnitude : Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS DE SÉISME

PENDANT

à l'intérieur



- ▶ Abritez-vous sous un meuble solide ou approchez-vous d'une structure porteuse
- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



- ▶ Si vous êtes en voiture restez-y et gardez-vous à distance des bâtiments

APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Ne touchez pas au fils électriques tombés par terre



- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Si vous êtes en rez-de-chaussée évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Le risque industriel sur la commune de Flourens est lié à la présence de deux sites classés SEVESO seuil haut soumis à une réglementation spécifique

**ESSO SAF (dépôt pétrolier)
STCM(Société de Traitement
Chimique des Métaux).**

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Des **études de dangers**, dont le but est d'identifier les risques, évaluer leur probabilité et leurs conséquences, sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par les services de l'inspection des installations classées, qui contrôle la sécurité de ces installations.

Le **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** régit l'urbanisation (existante et future) autour du site industriel.

Le **Plan d'Opération Interne (POI)** élaboré par l'exploitant est destiné à maîtriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement. Face à un risque dépassant les limites de l'établissement.

Le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** est déclenché par la préfecture pour alerter les populations, organiser l'intervention des secours et réglementer la circulation autour du site.

QUELS EN SONT LES EFFETS ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

♦ une explosion avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc) ;

♦ un incendie engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques ;

♦ la dispersion de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion.





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL

ALERTE

**Signal intermittent de
1 minute et 41 secondes**



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Ne fumez pas
- ▶ Pas de flamme ni d'étincelle



- ▶ Fermez et calfeutrez les volets, les portes, les fenêtres et les ventilations
- ▶ Éloignez-vous des fenêtres afin de vous protéger des éclats de verre éventuels



- ▶ En cas de gêne respiratoire respirez à travers un linge humide

FIN D'ALERTE

**Signal continu de
30 secondes minimum**





LE RISQUE

SUR LA COMMUNE

Le risque nucléaire est un événement accidentel, susceptible d'entraîner des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

La centrale nucléaire la plus proche est celle de Golfech (82) qui est située à 80 km. Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir.

L'ensemble du territoire est inclus dans le périmètre de sécurité du site.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été approuvé et définit l'organisation des secours en cas d'accidents susceptibles d'affecter les populations et/ou l'environnement dans une installation classée.

En cas de déclenchement du PPI, la population serait avertie au moyen d'une sirène au son modulé. L'alerte peut être également relayée par des véhicules munis de haut-parleurs et par les autorités compétentes.

Des comprimés d'iode sont à la disposition de la population dans toutes les pharmacies et permettent de protéger la thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère. La prise des comprimés d'iode se fait sur ordre du préfet. Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement concernés par cette mesure.



EN CAS D'INCIDENT

En cas d'accident, la contamination peut se faire par **exposition externe** (source distante, nettoyage par simple lavage) ou **interne** (par inhalation, ingestion ou pénétration transcutanée de particules radioactives, par exemple lors du passage du panache radioactif). Les accidents nucléaires sont classifiés sur une échelle internationale comprenant sept niveaux.





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

ALERTE

**Signal intermittent de
1 minute et 41 secondes**



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- ▶ Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un bâtiment rapidement



- ▶ Restez à l'écoute des consignes des autorités



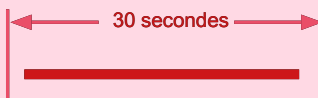
- ▶ Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les voitures



- ▶ Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du préfet et sauf contre-indication médicale

FIN D'ALERTE

**Signal continu de
30 secondes minimum**





LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



HISTORIQUE

14 juillet 2001 : mini tornade avec nombreuses chutes d'arbres sur la RN 126, toits d'habitations arrachés.

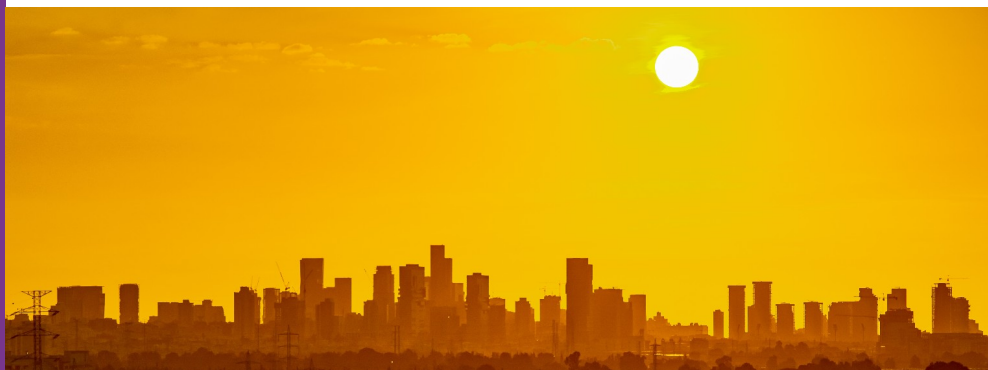
24 janvier 2009 : tempête Klaus, chutes d'arbres, plus d'électricité pendant 3 jours

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La **double carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...





CONSIGNES

EN CAS DE RISQUE CLIMATIQUE

GRAND FROID



- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid
- ▶ Évitez les sorties le soir et la nuit



- ▶ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- ▶ Couvrez-vous la tête et les mains



- ▶ Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- ▶ Informez-vous de l'état des routes

CANICULE



- ▶ La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- ▶ Aérez la nuit



- ▶ Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateurs, gant, douche, bain)



- ▶ Buvez beaucoup d'eau environ 1,5 l par jour
- ▶ Mangez normalement

VENT VIOLENT



- ▶ Limitez vos déplacements.
- ▶ Limitez votre vitesse sur route et autoroute



- ▶ Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral



- ▶ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

ORAGE



- ▶ Abritez-vous
- ▶ Tenez-vous éloigné des zones boisées



- ▶ Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne



- ▶ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendies... La sécheresse peut résulter d'un manque de pluie, quand la quantité d'eau est nettement inférieure aux normales saisonnières sur une période prolongée.

Les épisodes de sécheresse peuvent être aussi le résultat d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible.

On distingue ainsi trois grands types de sécheresses :

- La sécheresse météorologique provoquée par un manque de pluie ;
- La sécheresse agricole causée par un manque d'eau dans les sols et qui nuit au développement de la végétation ;
- La sécheresse hydrologique lorsque les lacs, rivières, cours d'eau ou nappes souterraines ont des niveaux anormalement bas.

Avec le changement climatique, les sécheresses seront de plus en plus récurrentes.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

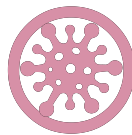
LES NIVEAUX DE GRAVITÉ

Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité.

1. Vigilance	Inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction).
2. Alerte	Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.
3. Alerte renforcée	Réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.
4. Crise	Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires ; interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

Pour s'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse :
<https://vigieau.gouv.fr/>





DÉFINITION

C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'Homme ou de l'animal à une source de contamination. On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale conjuguée à une déstabilisation des pouvoirs publics chargés de la sécurité sanitaire.

Les contaminants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :

- les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites.

On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats...

- les contaminants chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines

- les contaminants physiques : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).

Les contaminants sont de nature à porter atteinte à la santé des hommes, des animaux et des végétaux, à la chaîne alimentaire, au commerce des animaux et des végétaux.

FOCUS

Dès les premiers symptômes évocateurs du Covid-19, grippe ou bronchiolite (chez l'adulte et chez l'enfant), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures suivantes :

- **Limitez les contacts avec d'autres personnes** et en particulier les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave
- **Faites-vous tester contre le Covid-19** et/ou consultez son médecin traitant pour préciser le diagnostic
- **Portez un masque adapté**
- **Couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir à usage unique**, lors de toux, éternuement, écoulement, mouchage ;
- **Contenez les sécrétions respiratoires dans un mouchoir**
- **Jetez immédiatement les mouchoirs après usage**
- **En l'absence de mouchoir, tousssez ou éternuez au niveau du coude** plutôt que dans les mains
- **Réalisez une hygiène des mains** après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés
- **Ne touchez pas les muqueuses** (yeux, nez) avec des mains contaminées
- **En cas de diagnostic avéré de Covid-19, grippe ou bronchiolite**, informez les personnes qui auraient pu être contaminées alors que la personne était contagieuse.





DÉFINITION

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.

Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

SUIS-JE EXPOSÉ AU RISQUE RADON ?

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a cartographié le risque radon sur tout le territoire.

Pour savoir si votre commune est concernée, sur cette carte, les communes sont classées en trois zones :

- **zone 1** : zones à potentiel radon faible.
- **zone 2** : zones à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- **zone 3** : zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m³, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m³.

La commune de Flourens est classée en zone 1 (zone à potentiel radon faible)

L'arrêté du 27 juin 2018 porte sur la délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

Pour connaître le niveau de radon chez soi quand on habite une commune à risque, un seul moyen : installer des dosimètres, appareils de mesure des taux de radioactivité, pendant deux mois en période de chauffe (entre mi-septembre et fin avril), de préférence dans les pièces de vie (séjour, chambres) les plus basses de la maison.

Une cartographie du potentiel radon a été réalisée par commune par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) et est disponible sur le site internet www.irsn.fr





CONSIGNES

EN CAS DE RADON

EMPÊCHER LE RADON D'ENTRER DANS LE BÂTIMENT



► Assurez-vous de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et le sous-sol et les murs



► Veillez à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur

ÉVACUER LE RADON PRÉSENT



► Assurez-vous que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne et permet un renouvellement d'air suffisant



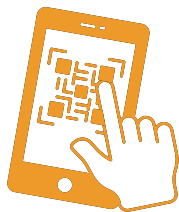
► Traitez le soubassement du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) en le ventilant mécaniquement ou naturellement

PIMS ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un événement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.

Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.



Flashez-moi !



PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sécurité

Tous préparés face aux risques

Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes



orages,
tempêtes,
inondations,
incidents industriels,
incendies...

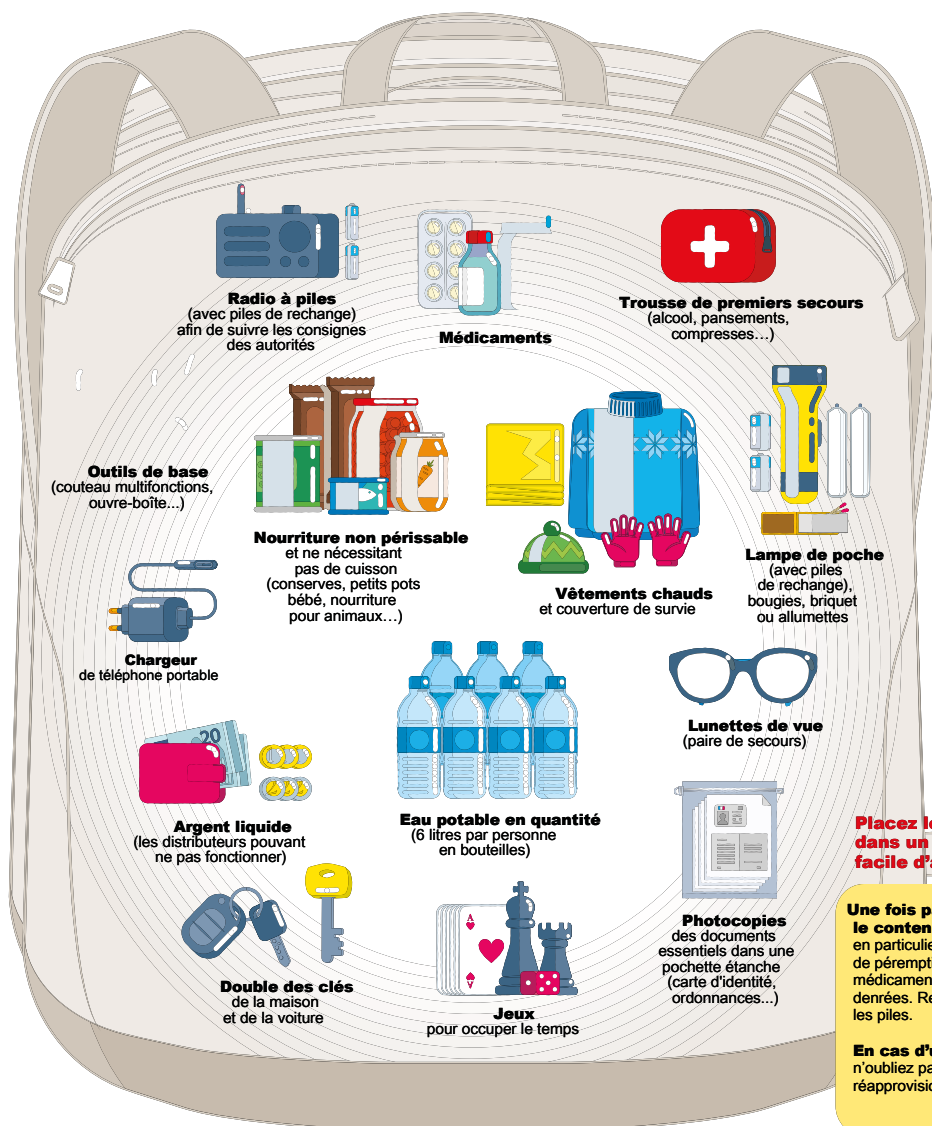


Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient,

les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





DÉFINITION

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

VIGIPIRATE

Vigipirate est le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Il dispose de 3 niveaux d'alerte :
**vigilance, sécurité renforcée -
risque attentat, urgence attentat.**





1. S'ÉCHAPPER



2. SE CACHER



3. ALERTER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (couragez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
Prévenez / alertez les personnes
Évitez les mouvements de panique
Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !



4. RÉSISTER

4. RÉSISTER

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



FAIRE FACE ENSEMBLE



LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



CONSIGNES GÉNÉRALES



- ▶ Écoutez la radio
- ▶ Restez informé



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école



- ▶ Ne téléphonez pas libérez les lignes de secours



- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Flourens
05 61 83 60 19

Police municipale
06 11 08 17 44

SOS médecins
05 61 33 00 00

Pharmacie de garde
3237

France Bleue Occitanie Toulouse
Fréquence 90,5 MHz



15
SAMU
114
SMS POUR
SOURDS ET
MALENTENDANTS

112
APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

18
POMPIERS

17
GENDARMERIE

LES SITES UTILES

- ▶ Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- ▶ Météo-France : <https://meteofrance.com/>
- ▶ Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>
- ▶ Le site internet de la commune : [URL]

Tutos risques :



⑧ → incendie dans le forêt entre Flourey et Meus (2014)

